

Réseau ontarien d'éducation juridique Projet Le droit à la radio

Guide d'animation



OJEN • ROEJ
ONTARIO JUSTICE EDUCATION NETWORK
RÉSEAU ONTARIEN D'ÉDUCATION JURIDIQUE

Ontario
Trillium
Foundation  Fondation
Trillium
de l'Ontario

An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario



REMERCIEMENTS

La présente ressource a été élaborée par le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ).

Nous aimerions remercier la Fondation Trillium de l'Ontario et la Fondation du droit de l'Ontario d'avoir financé la création de cette ressource.

Nous tenons également à remercier les personnes suivantes qui ont contribué à la rédaction et à la révision de la présente ressource : Bryn Bamber, Lisa Brown, Enisone Kadiri, Michelle Thompson et Jessica Reekie.

AVERTISSEMENT

Tous les renseignements juridiques que contient la présente ressource sont fournis à des fins éducatives générales et ne peuvent aucunement être considérés comme des conseils juridiques.

Toute accusation criminelle peut avoir des conséquences très graves à court terme et à long terme. Il est essentiel de consulter un avocat pour tout problème d'ordre criminel. Les renseignements qui figurent dans la présente ressource sont de nature très générale. La présente ressource n'offre aucune option précise ni aucun conseil quant à la façon dont un cas devrait être traité. La présente ressource a été conçue à des fins éducatives générales; elle n'est pas appropriée pour une personne qui se prépare à une procédure criminelle.

Il est fortement recommandé de consulter l'avocat de service que l'on retrouve dans chaque palais de justice qui traite des affaires pénales en Ontario avant d'entreprendre toute étape d'une procédure pénale.

Il est possible qu'Aide juridique Ontario ou une clinique d'aide juridique puisse vous fournir un avocat. Justice for Children and Youth (JFCY) peut représenter des jeunes de l'Ontario, leur offrir des conseils juridiques et les aider à trouver un avocat dans leur région. Veuillez téléphoner au JFCY au 1-866-999-JFCY.

Le contenu de la présente ressource peut être reproduit à des fins éducatives et non commerciales.

© 2017, Ontario Justice Education Network / Réseau ontarien d'éducation juridique

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Avertissement	2
Le réseau ontarien d'éducation juridique	4
Le projet le droit à la radio	4
Objectifs du projet	5
Comment utiliser la ressource	5
Survol du projet	6
Conseils et stratégies pour l'animation	7
Ordre du jour des séances	9
Ordre du jour de la première séance	9
Ordre du jour de la deuxième séance	
<i>Options:</i>	
<i>Droits de la personne</i>	14
<i>Arrestations</i>	22
<i>Affaires de type gladue</i>	30
<i>Plaintes contre la police</i>	33
Ordre du jour de la troisième séance	41
Ordre du jour de la quatrième séance	48
Ordre du jour de la cinquième séance	51
Ordre du jour de la sixième séance	53
Annexes	55

À PROPOS DU RÉSEAU ONTARIEN D'ÉDUCATION JURIDIQUE

Le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ) est un organisme à but non lucratif qui se consacre à la compréhension et à l'éducation du public ainsi qu'à la promotion du dialogue afin d'assurer un système judiciaire adapté et ouvert. Dans le cadre des programmes du ROEJ, des représentants chevronnés des secteurs de la justice et de l'éducation collaborent à des initiatives qui visent à favoriser la compréhension du système judiciaire. Grâce aux efforts de centaines de bénévoles, dont des juges, des juges de paix, des avocats, des membres du personnel des tribunaux, des éducateurs et des représentants communautaires, le ROEJ offre des occasions d'éducation juridique publique aux jeunes, aux adultes et aux groupes professionnels de l'ensemble de l'Ontario. Toutes les ressources pédagogiques du ROEJ sont offertes gratuitement en français et en anglais.

Pour en apprendre plus long sur les programmes et les ressources du ROEJ, veuillez visiter le www.roej.ca.

LE PROJET *LE DROIT À LA RADIO*

Dans le présent document, vous trouverez toutes les étapes de planification nécessaires pour le projet Le droit à la radio du ROEJ. Dans le cadre de ce projet, les jeunes participants collaborent avec un ou plusieurs experts du secteur de la justice pour créer une courte émission de radio sur un enjeu juridique important de l'avis des jeunes. L'émission de radio est ensuite diffusée sur les ondes d'une station de radio locale. Dans ce programme composé de six séances, les jeunes :

1. choisiront un sujet juridique;
2. en apprendront plus long sur le sujet juridique choisi;
3. prépareront des questions d'entrevue;
4. s'exerceront à lire l'introduction et la conclusion, et à poser des questions;
5. enregistreront l'entrevue avec un expert juridique;
6. écouteront l'entrevue et réfléchiront à leur expérience.

Le ROEJ a également créé une ressource complémentaire intitulée Guide d'animation du projet Le droit à la radio qui vous aidera à animer ce projet. Si vous ne l'avez pas, envoyez-nous un courriel à info@ojen.ca.

OBJECTIFS DU PROJET

Pour les jeunes participants :

- En apprendre plus long sur un sujet juridique en particulier
- Renforcer leur aptitude à communiquer oralement
- Être plus à l'aise de parler avec des experts juridiques
- Assumer des rôles de leadership afin d'avoir un impact dans leur communauté

Pour les membres de la communauté : en apprendre davantage sur le système juridique par l'entremise d'une plate-forme sociale efficace et largement utilisée (la radio).

Pour les experts juridiques : en apprendre davantage sur les jeunes et leurs expériences avec le système de justice.

Pour les enseignants ou travailleurs communautaires : avoir accès à une diversité de ressources, d'outils et de renseignements pour soutenir les jeunes et être en mesure de les mettre en contact avec des cliniques juridiques locales qui peuvent les diriger vers les ressources adéquates.

COMMENT UTILISER LA RESSOURCE

La présente ressource est destinée aux personnes qui assurent la planification du projet. Elle présente les étapes à suivre pour planifier un projet Le droit à la radio. La planification doit commencer quatre à cinq mois avant le début du projet. Votre rôle en tant que coordonnateur ou coordonnatrice de projet. Cela vous permettra de :

- coordonner toute la logistique;
- gérer les partenariats avec la station de radio et l'école ou le centre communautaire;
- recruter des bénévoles et correspondre avec tous les bénévoles;
- réserver un studio d'enregistrement et le temps en ondes à la radio;
- vous assurer que tous les partenaires, bailleurs de fonds et bénévoles sont reconnus et remerciés.

Le ROEJ peut fournir un appui supplémentaire pour les publics spéciaux. Si les jeunes avec lesquels vous travaillez apprennent présentement en anglais, ont des besoins éducatifs particuliers, sont autochtones ou ont traditionnellement eu une relation négative avec le système de justice et habitent en Ontario, communiquez avec nous à info@ojen.ca afin que nous puissions discuter des options possibles.

SURVOL DU PROJET

SUJET DE LA SÉANCE	ACTIVITÉS
1) Choix du sujet juridique* DATE : HEURE :	<ul style="list-style-type: none"> L'animateur et l'expert juridique parlent aux jeunes de l'éducation juridique, du projet radio et des quatre choix de sujets : les droits de la personne, les arrestations, les affaires de type Gladue ou les plaintes contre la police. Les jeunes choisissent le sujet de leur émission de radio.
2) En apprendre plus long sur le sujet juridique* DATE : HEURE :	<ul style="list-style-type: none"> L'animateur et l'expert juridique présentent une séance en langage clair et simple sur le sujet juridique choisi.
3) Rédaction du scénario* DATE : HEURE :	<ul style="list-style-type: none"> L'animateur présente aux jeunes les pratiques exemplaires pour les entrevues radiophoniques. Les jeunes travaillent tous ensemble ou en petits groupes pour préparer un scénario pour leur émission de radio.
4) Répétition en vue de l'enregistrement * DATE : HEURE :	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes s'exercent à lire le scénario et les questions et l'animateur les enregistre au moyen d'un ordinateur portable ou d'un téléphone. L'animateur fait jouer l'enregistrement afin que les jeunes puissent entendre le résultat.
5) Enregistrement de l'émission de radio* DATE : HEURE :	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes enregistrent l'émission de radio avec l'expert juridique au studio d'enregistrement ou à l'école ou au centre communautaire s'ils sont munis de l'équipement d'enregistrement nécessaire dans une pièce calme.
6) Séance d'écoute et de réflexion* DATE : HEURE :	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes écoutent l'émission de radio qu'ils ont produite! Les jeunes reçoivent des commentaires et effectuent les activités d'évaluation.

CONSEILS ET STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ANIMATION

Soyez ouvert et flexible. N'oubliez pas qu'une partie importante de ces séances est d'aborder les idées fausses que pourraient avoir certains participants à l'égard du système de justice. Soyez donc prêt à aborder des sujets inattendus ou à déroger à l'ordre du jour.

Prenez le pouls de votre public. Il est important de vous mettre au diapason de votre public. Si un tiers de votre groupe se montre très intéressé, mais que vous avez perdu l'intérêt du reste du groupe, il est peut-être temps de prendre une courte pause ou d'inviter les jeunes à poser plus de questions.

Écoutez et reconnaissez les différents points de vue. Il est non seulement important de bien lire votre public, mais aussi de vous assurer que les opinions et points de vue soulevés par le public sont reconnus. Cela est particulièrement important lorsque les discussions portent sur des questions plus controversées, comme les plaintes contre la police ou les perceptions de racisme.

Contrôlez la discussion. Même s'il est important de faire preuve d'ouverture et de flexibilité, si la discussion a pris des tangentes qui ne correspondent pas aux objectifs de la séance, prenez le contrôle et ramenez la discussion vers l'ordre du jour ou vers des questions plus pertinentes. De plus, si la discussion prend une tournure négative (par exemple, discuter d'expériences négatives avec la police), encouragez les participants à prendre en compte d'autres points de vue. Vous pouvez également inviter les participants à parler de leurs expériences personnelles pendant les pauses ou après la séance. Si un participant pose une question sur une situation personnelle, proposez d'en parler en privé avec l'avocat de service ou l'avocat de la défense pendant la pause.

Adoptez une approche non autoritaire. Ces séances ont été conçues pour fournir une approche non autoritaire et éducative qui encourage les jeunes à poser des questions et à apprendre qu'ils peuvent dialoguer avec les représentants du secteur de la justice, que ce sont des personnes tout comme eux. Si les participants ont l'impression que leur opinion n'est pas valable ou qu'elle est « mauvaise », ils pourraient se désintéresser de la séance ou adopter une attitude excessivement défensive.

Reconnaissez les limites de la séance. Encouragez tous les participants à exprimer leurs points de vue, mais n'hésitez pas à leur rappeler que la séance ne vise pas à régler tous les problèmes au sein du système de justice. Il s'agit d'aider les jeunes à mieux comprendre le système actuel. Il y a une différence entre apprendre comment le système actuel fonctionne et parler des défauts du système.

Évitez de compliquer les choses. Utilisez un vocabulaire simple et facile à comprendre. Si vous devez utiliser du jargon juridique, assurez-vous d'expliquer ce que les mots signifient. Lorsque vous discutez des concepts et procédures juridiques, simplifiez les termes et utilisez des exemples pertinents.

Vous ne pouvez pas tout savoir. Si vous ne connaissez pas la réponse à une question, dites-le. Si une question est dirigée à un rôle en particulier dans le système, il pourrait être préférable de diriger la question vers le bénévole approprié du secteur de la justice. Vous pouvez aussi informer le participant que vous allez faire des recherches sur la question et lui communiquer la réponse après la séance.

N'ayez pas peur du silence. Après la présentation d'une idée ou d'un point, les participants ont besoin de quelques minutes pour absorber les concepts. Les gens ont habituellement besoin d'environ 10 secondes pour réfléchir à une question et trouver une réponse. Cela peut sembler long lorsque vous êtes la personne qui pose la question. En donnant les réponses à vos questions trop rapidement, vous passerez peut-être à côté de discussions et d'observations intéressantes. Si vous voyez que les participants n'arrivent pas à répondre à une question, essayez de poser votre question différemment. Il est possible que votre première question était trop complexe ou n'était pas suffisamment claire.

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SÉANCE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
15 min.	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur présente brièvement le ou les animateurs et le ou les experts juridiques ainsi que le projet Le droit à la radio. <p>Aperçu du programme – écrivez ceci sur le tableau blanc ou le tableau papier et lisez-le aux jeunes à voix haute</p> <ul style="list-style-type: none"> Séance 1 – Choisir un sujet juridique Séance 2 – Introduction au sujet juridique Séance 3 – Rédaction d'un scénario pour l'entrevue à la radio avec un expert juridique Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le projet <p>Activité brise-glace</p> <ul style="list-style-type: none"> Procédez à l'activité brise-glace de votre choix. <p>À propos de l'éducation juridique L'éducation juridique – et non les conseils juridiques – si vous avez des préoccupations ou des questions juridiques en particulier, vous devriez consulter un avocat ou communiquer avec le bureau d'aide juridique ou la clinique juridique communautaire de votre région.</p>	<p>Tableau blanc ou tableau papier</p> <p>Marqueurs</p>

40 min.	<p>Sujets</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur présente les quatre sujets juridiques possibles pour l'émission de radio au moyen de vidéos YouTube (voir ci-dessous). • Les jeunes ont l'occasion de poser des questions après chaque vidéo. • L'expert juridique répond aux questions et fournit une orientation sur les éléments clés de chaque sujet. <p>1) Droits de la personne</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=-eV0KmEIJYg</p> <p>http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/761671/tribunal-droits-discrimination-autochtones</p> <p>2) Arrestations</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=AfaEK0ySF_0</p> <p>3) Affaires de type Gladue</p> <p>Veillez écouter l'extrait audio du début jusqu'à 1:37:20 pour en savoir plus sur les rapports Gladue :</p> <p>http://ici.radio-canada.ca/emissions/matins_sans_fron-tieres/2012-2013/chronique.asp?idChronique=366253</p> <p>4) Plaintes contre la police</p> <p>http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/04/05/quebec-confie-au-spvm-les-plaintes-de-femmes-autochtones-visant-des-policiers-de-la-sq_n_9619674.html</p> <p>http://www.leparisien.fr/faits-divers/exclusif-val-d-oise-l-etudiant-ac-cuse-les-policiers-de-graves-violences-13-05-2017-6944676.php</p>	Ordinateur avec accès à Internet et projecteur
10 min.	<p>Les jeunes votent</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur inscrit chaque sujet sur un morceau de papier séparé et place les morceaux de papier à l'avant de la salle. • Chaque jeune reçoit un autocollant. • L'animateur demande à chaque jeune de mettre un autocollant sur le sujet qu'il préfère. • Il est possible que les jeunes aient d'autres questions pendant qu'ils essaient de décider. L'expert juridique peut répondre, mais assurez-vous que la décision vient des jeunes. • Le sujet qui recueille le plus grand nombre d'autocollants est le sujet choisi par les jeunes. 	Morceaux de papier où sont inscrits les sujets juridiques Autocollants

5 min.	Formulaires de consentement <ul style="list-style-type: none">• Idéalement, les formulaires de consentement auront été recueillis avant le début du projet.• Si cela n'est pas le cas, l'animateur lit le formulaire de consentement.• Les jeunes signent le document s'ils ont 18 ans ou plus ou l'apportent à la maison aux fins de signature par leurs parents ou tuteurs.• L'animateur recueille les formulaires de consentement signés.	Formulaires de consentement
5 min.	Questions et réponses, et récapitulation <ul style="list-style-type: none">• Les jeunes ont l'occasion de poser des questions et l'animateur fait un bref survol de la prochaine séance pendant laquelle ils en apprendront plus long sur le sujet choisi.	

L'ÉDUCATION JURIDIQUE AU ROEJ

L'éducation juridique est un type d'éducation qui se veut préventif. L'éducation juridique n'est pas destinée aux personnes qui sont déjà aux prises avec une crise juridique. Elle vise à informer le public sur notre processus législatif et notre système d'application de la loi, et à aider les gens à rencontrer les personnes qui travaillent au sein du système de justice et à développer les compétences de base nécessaires pour gérer les dimensions juridiques des problèmes de tous les jours.

Si les jeunes ont des questions se rapportant à une situation qui les concerne, veuillez les diriger vers l'un des organismes suivants qui pourront les aider :

Cliniques juridiques communautaires en Ontario

(<http://www.legalaid.on.ca/fr/contact/contact.asp?type=cl>)

Ce site fournit un répertoire des cliniques juridiques en Ontario. Les cliniques juridiques communautaires fournissent des renseignements juridiques et des conseils aux résidents à faible revenu dans leur région.

Bureau d'Aide juridique Ontario (www.legalaid.on.ca)

Si vous n'avez pas les moyens de payer les honoraires d'un avocat, vous pouvez demander un certificat d'aide juridique – que vous remettrez ensuite à un avocat ou à une clinique d'aide juridique.

Steps to Justice (<http://stepstojustice.ca>)

Information étape par étape sur les problèmes juridiques en Ontario. Gratuit, fiable, pratique et facile à comprendre.

Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (<http://www.oiprd.on.ca>)

Le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) reçoit, gère et supervise toutes les plaintes contre la police en Ontario.

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne (www.hrlsc.on.ca)

Communiquez avec le centre d'assistance juridique si vous croyez que vous avez fait l'objet de discrimination et aimeriez savoir quelles sont vos options.

Justice for Children and Youth (www.jfcy.org)

Fournit des renseignements et des conseils juridiques gratuits aux personnes de moins de 18 ans en Ontario.

Your Legal Rights (<http://yourlegalrights.on.ca/fr>)

Une base de données en ligne qui fournit un accès gratuit à plus de 1 000 dépliants et ressources sur le droit.

Aboriginal Legal Services (<http://www.aboriginallegal.ca/>)

Fournit des services juridiques gratuits aux personnes autochtones à Toronto. Fournit des rapports Gladue aux personnes autochtones situées à Barrie, Bradford, Cambridge, Cayuga, Fort Erie, Guelph, Hamilton, Kitchener-Waterloo, Lindsay, Milton, Mississauga, Niagara Falls, Orillia, Oshawa, Ottawa, Penetanguishene, Peterborough, St. Catharines, Sarnia, Simcoe Stratford et Toronto.

Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres

(<http://www.ofifc.org/about-friendship-centres/programs-services/justice>)

Fournit des agents de soutien aux Autochtones devant les tribunaux, des programmes de justice communautaire et des rédacteurs de rapports Gladue aux communautés en Ontario.

Nishnawbe Aski Legal Services – Ontario du Nord-Ouest et du Nord-Est

(<http://www.nanlegal.on.ca/>)

Renseignements juridiques, programmes et conseils gratuits pour les membres du Traité no 9.

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SÉANCE – DROITS DE LA PERSONNE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

LA PRÉSENCE D'UN EXPERT JURIDIQUE QUI A UNE BONNE CONNAISSANCE DES DROITS DE LA PERSONNE EST REQUISE POUR CETTE SÉANCE.

TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
10 min.	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur explique l'objet de cette séance sur les droits de la personne et recueille les formulaires de consentement. L'animateur présente brièvement tout nouvel expert juridique. <p>Aperçu du programme – écrivez ceci sur le tableau blanc ou le tableau papier et lisez-le aux jeunes à voix haute</p> <ul style="list-style-type: none"> Séance 2 – Introduction au sujet juridique Séance 3 – Rédaction d'un scénario pour l'entrevue à la radio avec un expert juridique Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le projet <p>Activité brise-glace</p> <ul style="list-style-type: none"> Procédez à l'activité brise-glace de votre choix. <p>À propos de l'éducation juridique L'éducation juridique – et non les conseils juridiques – si vous avez des préoccupations ou des questions juridiques en particulier, vous devriez consulter un avocat ou communiquer avec le bureau d'aide juridique ou la clinique juridique communautaire de votre région.</p>	<p>Tableau blanc ou tableau papier</p> <p>Marqueurs</p>

10 min.	<p>Présentation du concept de l'équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur divise les jeunes en équipes de deux. Les jeunes se racontent tour à tour des histoires d'injustice. Il peut s'agir de quelque chose qui leur est arrivé ou qui est arrivé à une autre personne. • L'animateur ramène le groupe ensemble. L'animateur demande à trois ou quatre jeunes de raconter leurs histoires à l'ensemble du groupe. • L'expert juridique indique si certaines des histoires racontées par les jeunes comportent une atteinte aux droits de la personne. Si aucune des histoires ne comporte une atteinte aux droits de la personne, l'expert donne un exemple d'une atteinte aux droits de la personne. 	
15 min.	<p>Activité vrai ou faux</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur présente une série d'énoncés aux participants. Les participants lèvent leur main s'ils croient que l'énoncé est vrai, mais laissent leur main baissée s'ils croient que l'énoncé est faux. • Pour certains énoncés, l'animateur peut demander aux jeunes pourquoi ils croient que l'énoncé est vrai ou faux. • Après chaque question, l'expert juridique donne une réponse et indique pourquoi l'énoncé est vrai ou faux et parle brièvement du sujet. 	Activité vrai ou faux – droits de la personne
15 min.	<p>Scénarios de discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur divise les participants en trois groupes. • Chaque groupe lit un scénario sur les droits de la personne et répond aux questions relatives à leur scénario. • L'expert juridique, l'enseignant, le travailleur auprès des jeunes ou l'animateur devraient chacun se joindre à l'un des groupes pour aider à diriger la discussion et prendre des notes. • Les participants remplissent le formulaire sur les droits de la personne pour la personne mentionnée dans leur scénario. 	Scénarios sur les droits de la personne Formulaire partiel du Tribunal des droits de la personne
15 min.	<p>Réunissez le groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques participants de chaque groupe lisent tour à tour, pour l'ensemble du groupe, les différentes portions de leur scénario ainsi que leurs réponses aux questions. • Le ou les experts juridiques répondent à la présentation de chaque groupe et ajoutent tout autre point de vue qu'il est utile de prendre en compte ou corrigent l'information inexacte. 	Scénarios sur les droits de la personne
10 min.	<p>Questions et réponses, et récapitulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes ont l'occasion de poser des questions et l'animateur fait un bref survol de la prochaine séance. 	

DROITS DE LA PERSONNE

ACTIVITÉ VRAI OU FAUX

L'animateur présente une série d'énoncés aux participants. Les participants lèvent leur main s'ils croient que l'énoncé est vrai, mais laissent leur main baissée s'ils croient que l'énoncé est faux.

Pour certains énoncés, l'animateur peut demander aux jeunes pourquoi ils croient que l'énoncé est vrai ou faux.

Après chaque question, l'expert juridique donne une réponse et indique pourquoi l'énoncé est vrai ou faux et parle brièvement du sujet.

Questions de réchauffement

1. La pizza est le meilleur mets au monde.
2. La musique trap est la meilleure musique.
3. J'adore Kendrick Lamar!
4. Le hockey est le meilleur sport.

Droits de la personne

Une fois que les participants ont répondu à chaque question, l'un des avocats indique si la réponse est « vrai » ou « faux » et ajoute des précisions pour clarifier les choses.

1. Le Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO) NE protège PAS les personnes en Ontario contre la discrimination.

FAUX

Pour de plus amples renseignements, voir : <http://www.ohrc.on.ca/fr/le-code-des-droits-de-la-personne-de-l%E2%80%99ontario>

2. Naomi joue dans une ligue de hockey pour femmes. Chaque semaine, les hommes qui travaillent à la patinoire écourtent le temps de patinoire de son équipe et déclarent qu'elles devraient s'en tenir au patinage artistique. C'est de la discrimination.

VRAI

Pour de plus amples renseignements, voir : http://www.ohrc.on.ca/fr/motifs_du_code/le_sexe

3. Janette fixe un rendez-vous pour aller visiter un appartement. Lorsqu'elle arrive, on l'informe qu'ils ont déjà trouvé un locataire. Cependant, son ami Michel va visiter l'appartement le jour suivant et on lui dit qu'il est toujours disponible. Janette est une femme de race noire et Michel est un homme de race blanche. C'est de la discrimination.

VRAI

4. Vous postulez à un emploi de coiffeur/coiffeuse, mais vous n'avez aucune expérience dans ce domaine. L'entreprise embauche d'une personne qui a fait des études à l'école de

coiffure. C'est de la discrimination.

FAUX

5. Le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne (CAJDP) peut vous fournir de l'aide gratuitement si vous avez fait l'objet de discrimination.

VRAI

6. Si je crois que j'ai fait l'objet de discrimination, je devrais immédiatement écrire la date, l'heure, l'endroit et ce qui s'est passé.

VRAI

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SÉANCE – ARRESTATIONS

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

LA PRÉSENCE D'UN EXPERT JURIDIQUE QUI A UNE BONNE CONNAISSANCE DU DROIT CRIMINEL EST REQUISE POUR CETTE SÉANCE.

TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
10 min.	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur explique l'objet de cette séance sur les droits de la personne et recueille les formulaires de consentement. L'animateur présente brièvement tout nouvel expert juridique. <p>Aperçu du programme – écrivez ceci sur le tableau blanc ou le tableau papier et lisez-le aux jeunes à voix haute</p> <ul style="list-style-type: none"> Séance 2 – Introduction au sujet juridique Séance 3 – Rédaction d'un scénario pour l'entrevue à la radio avec un expert juridique Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le projet <p>Activité brise-glace</p> <ul style="list-style-type: none"> Procédez à l'activité brise-glace de votre choix. <p>À propos de l'éducation juridique L'éducation juridique – et non les conseils juridiques – si vous avez des préoccupations ou des questions juridiques en particulier, vous devriez consulter un avocat ou communiquer avec le bureau d'aide juridique ou la clinique juridique communautaire de votre région.</p>	<p>Tableau blanc ou tableau papier</p> <p>Marqueurs</p>

20 min.	<p>Activité vrai ou faux</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur présente une série d'énoncés aux participants. Les participants lèvent leur main s'ils croient que l'énoncé est vrai, mais laissent leur main baissée s'ils croient que l'énoncé est faux. • Pour certains énoncés, l'animateur peut demander aux jeunes pourquoi ils croient que l'énoncé est vrai ou faux. • Après chaque question, l'expert juridique donne une réponse et indique pourquoi l'énoncé est vrai ou faux et parle brièvement du sujet. 	Activité vrai ou faux – arrestations
15 min.	<p>Scénarios de discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur divise les participants en trois groupes. • Chaque groupe lit un scénario sur les arrestations et répond aux questions relatives à leur scénario. • L'expert juridique, l'enseignant, le travailleur auprès des jeunes ou l'animateur devraient chacun se joindre à l'un des groupes pour aider à diriger la discussion et prendre des notes. 	Scénarios de discussion – arrestations
20 min.	<p>Réunir le groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques participants de chaque groupe lisent tour à tour, pour l'ensemble du groupe, les différentes portions de leur scénario ainsi que leurs réponses aux questions. • Le ou les experts juridiques répondent à la présentation de chaque groupe et ajoutent tout autre point de vue qu'il est utile de prendre en compte ou corrigent l'information inexacte. 	Scénarios de discussion – arrestations
10 min.	<p>Questions et réponses, et récapitulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes ont l'occasion de poser des questions et l'animateur fait un bref survol de la prochaine séance. 	

ARRESTATIONS

ACTIVITÉ VRAI OU FAUX

L'animateur présente une série d'énoncés aux participants. Les participants lèvent leur main s'ils croient que l'énoncé est vrai, mais laissent leur main baissée s'ils croient que l'énoncé est faux.

Pour certains énoncés, l'animateur peut demander aux jeunes pourquoi ils croient que l'énoncé est vrai ou faux.

Après chaque question, l'expert juridique donne une réponse et indique pourquoi l'énoncé est vrai ou faux et parle brièvement du sujet.

Questions de réchauffement

1. La motoneige est la meilleure activité hivernale.
2. La pizza est le meilleur mets au monde.
3. La musique trap est la meilleure musique.
4. Le basketball est le meilleur sport.

Arrestations

Une fois que les participants ont répondu à chaque question, l'un des avocats ajoute des précisions pour clarifier les choses.

1. Si je suis appréhendé(e) par la police, je dois répondre à toutes leurs questions.

FAUX

Il est recommandé de fournir poliment votre nom, votre adresse et votre âge à la police. Vous devriez ensuite demander à l'agent(e) de police pourquoi il/elle veut parler avec vous. Si l'agent croit que vous avez commis une infraction, il pourrait vous laisser partir après un simple avertissement. Cependant, si vous ne lui donnez pas ces renseignements, l'agent pourrait estimer que la seule façon d'obtenir ces renseignements est de vous arrêter.

Si la police vous pose d'autres questions, vous n'êtes pas obligé de répondre. La police ne peut pas vous arrêter parce que vous avez refusé de

répondre à d'autres questions.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de Justice For Children and Youth [JFCY])

2. Si la police m'arrête, j'ai le droit de téléphoner à un avocat.

VRAI

La police doit vous permettre de téléphoner à un avocat. Si vous avez moins de 18 ans, la police doit également vous permettre de téléphoner à vos parents ou à un ami adulte pour vous aider.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de JFCY)

3. Les agents de police ont TOUJOURS raison!

FAUX

Certains agents de police se soucient du public et font un bon travail, mais d'autres agents ne respectent pas le code de conduite de la police et ne traitent pas toujours bien les gens.

4. Si un agent de police me traite mal, je peux déposer une plainte contre l'agent.

VRAI

Expliquez que le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) est l'organisme qui traite les plaintes contre la police de façon indépendante et qu'il est également possible de déposer une plainte au poste de police s'ils le souhaitent.

5. Si j'ai été arrêté(e), je dois répondre à toutes les questions de l'agent(e), même si mon avocat(e) n'est pas encore arrivé(e).

FAUX

6. Si j'ai été arrêté(e), j'ai seulement droit à un appel téléphonique.

FAUX

Si vous avez moins de 18 ans, vous pouvez téléphoner à un parent ou à un tuteur ainsi qu'à un avocat. Si vous avez plus de 18 ans, vous pouvez toujours demander de faire plus d'un appel et il est possible qu'on vous l'accorde.

7. Si j'ai eu une mauvaise expérience avec la police, je devrais garder cela pour moi-même.

FAUX

Il est utile de parler à des membres de la famille ou à des amis de ce qui s'est passé. Vous pouvez également déposer une plainte auprès du

Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police si vous le souhaitez.

8. Lorsque je parle à un agent, je peux demander son nom et son numéro d'insigne.

VRAI

9. Si la police veut me fouiller, je dois accepter.

FAUX

Un agent de police peut vous fouiller après vous avoir arrêté ou s'il croit que vous transportez des drogues illégales ou une arme. Un agent de police peut également vous fouiller s'il croit que vous avez de l'alcool en votre possession et que vous n'avez pas l'âge légal pour consommer de l'alcool. De plus, un agent peut vous fouiller si vous l'acceptez. Si l'agent vous demande s'il peut vous fouiller et que vous ne dites rien, il peut tenir pour acquis que vous ne vous y opposez pas.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de JFCY)

10. Si la police ne m'a pas bien traité(e), mais que j'ai coopéré à ce moment-là, il n'y a rien à faire plus tard.

FAUX

Vous pouvez tout de même déposer une plainte contre la police. Si vous craignez pour votre sécurité, il est parfois judicieux de coopérer même si l'agent est brusque ou agressif et de porter plainte plus tard.

11. Si la police me traite mal, je devrais immédiatement écrire la date, l'heure, l'endroit et ce qui s'est passé.

VRAI

Si vous décidez de déposer une plainte contre la police, vous aurez besoin de ces renseignements.

Il est préférable d'en prendre note pendant que c'est frais dans votre esprit.

12. Si j'ai fait une erreur lorsque je parlais à un agent de police, je ne devrais raconter à personne ce qui s'est passé.

FAUX

Si vous avez eu une mauvaise expérience avec la police et avez fait une erreur, il pourrait être bon de parler à un ami, à un membre de votre famille, à un enseignant, à un travailleur social ou à un conseiller scolaire pour obtenir de l'aide.

ARRESTATIONS

PREMIER SCÉNARIO - Dylan

Tous les jours, Jared revient à la maison à pied après l'école. Un jour, deux hommes ont attaqué Jared et lui ont volé ses espadrilles. Jared a raconté à la police ce qui s'était passé.

Le jour suivant, la police aperçoit Dylan sur la rue. Dylan semble correspondre à la description de l'un des agresseurs de Jared. Ils arrêtent Dylan et l'accusent « d'agression ayant causé des lésions corporelles » et de « vol de moins de 5 000 \$ ».

1. Dylan sera-t-il fouillé au moment de son arrestation? Pourquoi?

2. Dylan devrait-il téléphoner à un avocat s'il est arrêté?

3. Où peut-il obtenir un avocat s'il n'a pas beaucoup d'argent?

ARRESTATIONS

DEUXIÈME SCÉNARIO - Tom

Tom revenait à la maison à pied après son quart de travail de soir dans un dépanneur. Lorsqu'il a tourné le coin, une voiture de police l'a accosté. Deux agents sont sortis et ont poussé Tom face contre le mur. L'un des agents l'a immobilisé et l'autre a fouillé ses poches. Tom venait d'encaisser un chèque de paie plus tôt ce jour-là et avait environ 400 \$ dans son portefeuille. Les agents l'ont arrêté et l'ont amené au poste de police pour l'interroger au sujet d'une introduction par effraction qui s'était produite dans le quartier.

4. Tom devrait-il appeler un avocat? Pourquoi?
5. Tom devrait-il répondre aux questions de l'agent avant que son avocat arrive?
6. Si Tom a moins de 18 ans, va-t-on appeler ses parents ou tuteurs? Pourquoi?

ARRESTATIONS

TROISIÈME SCÉNARIO - Cheyanne

Cheyanne marche sur une rue achalandée. La police l'arrête. Ils lui passent les menottes de façon brusque, lui infligeant des ecchymoses aux avant-bras.

1. Qu'est-ce que Cheyanne peut faire pendant qu'elle parle aux agents?
2. Que peut-elle faire lorsqu'elle parle à son avocat?
3. Cheyanne pourrait-elle déposer une plainte contre la police? Où pourrait-elle obtenir un formulaire de plainte contre la police?

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SÉANCE – AFFAIRES DE TYPE GLADUE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

LA PRÉSENCE D'UN EXPERT JURIDIQUE QUI A UNE BONNE CONNAISSANCE DES AFFAIRES DE TYPE GLADUE EST REQUISE POUR CETTE SÉANCE.

TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
15 min.	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur explique l'objet de cette séance sur les affaires de type Gladue et recueille les formulaires de consentement. • L'animateur présente brièvement tout nouvel expert juridique. <p>Aperçu du programme – écrivez ceci sur le tableau blanc ou le tableau papier et lisez-le aux jeunes à voix haute</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance 2 – Introduction au sujet juridique • Séance 3 – Rédaction d'un scénario pour l'entrevue à la radio avec un expert juridique • Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio • Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement • Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le projet <p>Activité brise-glace</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédez à l'activité brise-glace de votre choix. <p>À propos de l'éducation juridique L'éducation juridique – et non les conseils juridiques – si vous avez des préoccupations ou des questions juridiques en particulier, vous devriez consulter un avocat ou communiquer avec le bureau d'aide juridique ou la clinique juridique communautaire de votre région.</p>	<p>Tableau blanc ou tableau papier</p> <p>Marqueurs</p>

10 min.	Vidéos sur les affaires Gladue <ul style="list-style-type: none"> • Veuillez écouter l'extrait audio du début jusqu'à 1:37:20 pour en savoir plus sur les rapports Gladue : • http://ici.radio-canada.ca/emissions/matins_sans_frontieres/2012-2013/chronique.asp?idChronique=366253 	Ordinateur avec accès à Internet et projecteur
10 min.	Discussion de groupe L'animateur demande : <ul style="list-style-type: none"> • Qu'avez-vous pensé des vidéos? • Avez-vous déjà entendu parler de l'arrêt Gladue? 	
20 min.	Étude de cas : R. c. Desmoulin <ul style="list-style-type: none"> • Montrez la vidéo R. c. Desmoulin • https://www.youtube.com/watch?v=vOjjJ9yRTel&index=21&list=PLD3E360B2C8154A02 • L'expert juridique explique l'étude de cas et discute de la façon dont les critères établis dans l'arrêt Gladue pourraient être appliqués dans le cas de Dylan. 	Ordinateur avec accès à Internet et projecteur Étude de cas Gladue : R. c. Desmoulin
10 min.	Questions de discussion L'animateur dirige la discussion de groupe et demande aux jeunes ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Croyez-vous que l'arrêt Gladue est une bonne chose? • Croyez-vous que cet arrêt est toujours utilisé de la façon prévue par la loi? • À votre avis, qui devrait être au courant de l'arrêt Gladue? 	
10 min.	Questions et réponses, et récapitulation <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes ont l'occasion de poser des questions et l'animateur fait un bref survol de la prochaine séance. 	

GLADUE

ÉTUDE DE CAS : DYLAN

Résumé des événements

Nous sommes ici aujourd'hui pour décider quelle peine sera infligée à Dylan Desmoulin. Dylan a avoué qu'il a agressé Jared Kakebanik.

Le 5 décembre 2016, Dylan et l'un de ses amis ont violemment battu Jared, entraînant son hospitalisation pendant quelques jours. Ils ont volé ses espadrilles et sa casquette. Dylan a été arrêté quelques semaines plus tard. Dylan a plaidé coupable aux accusations et assume la responsabilité de ses actions.

Dylan Desmoulin, l'accusé

- Vous avez 17 ans et êtes en 12e année. Vous habitez avec votre père dans un immeuble d'habitation à Thunder Bay et fréquentez l'école secondaire Winston Churchill pendant la semaine. Votre mère habite dans la réserve de Lake Helen et est membre de la Première Nation de Red Rock. Vous passez la plupart de vos étés avec elle, à Laken Helen.
- Vous avez déjà été déclaré coupable de vol à l'étalage il y a 18 mois.
- Le 5 décembre, vous étiez en colère contre votre père parce qu'il avait refusé de vous donner de l'argent pour les nouvelles espadrilles que vous vouliez. Il vous avait répondu d'économiser l'argent que vous faisiez avec votre travail à temps partiel.
- Votre ami Duane est deux ans plus vieux que vous et a eu des démêlés avec la police à quelques reprises. Il a suggéré que vous voliez les espadrilles d'un magasin au centre commercial. Lorsque Duane et vous êtes passés à côté de Jared, Duane a fait remarquer qu'il portait les espadrilles que vous vouliez. Avant même que vous vous rendiez compte de ce qui se passait, Duane avait poussé le gars au sol et avait commencé à lui donner des coups de pied. Vous avez fait comme lui. Vous n'avez pas vraiment remarqué à quel point il était blessé. Vous riez tous les deux. Vous vous êtes emparé de ses souliers et Duane a pris sa casquette. Cela ne semblait pas trop grave. Vous n'y avez pas vraiment repensé jusqu'à ce que la police vous arrête. Vous avez été surpris d'apprendre que Jared avait été hospitalisé.
- Vous avez arrêté de fréquenter Duane lorsqu'il est déménagé à l'extérieur de la ville.
- Vous aimeriez être admis au Collège de la Confédération. Vous craignez que, si vous êtes déclaré coupable, vous aurez de la difficulté à trouver du travail.
- Vous auriez aimé que votre mère ne soit pas mise au courant de cette histoire. Elle est fière de vous et n'est pas au courant de l'incident de vol à l'étalage dont vous avez été déclaré coupable.
- Vous savez que votre père essaie de vous aider, mais, selon vous, toute cette histoire aurait pu être évitée s'il n'avait pas refusé de vous acheter les souliers. S'il n'était pas aussi strict, vous vous entendriez mieux.

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SÉANCE – PLAINTES CONTRE LA POLICE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

LA PRÉSENCE D'UN EXPERT JURIDIQUE QUI A UNE BONNE CONNAISSANCE DES PLAINTES CONTRE LA POLICE EST REQUISE POUR CETTE SÉANCE.

TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
15 min.	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur explique l'objet de cette séance sur les plaintes contre la police et recueille les formulaires de consentement. • L'animateur présente brièvement tout nouvel expert juridique. <p>Aperçu du programme – écrivez ceci sur le tableau blanc ou le tableau papier et lisez-le aux jeunes à voix haute</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance 2 – Introduction au sujet juridique • Séance 3 – Rédaction d'un scénario pour l'entrevue à la radio avec un expert juridique • Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio • Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement • Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le projet <p>Activité brise-glace</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédez à l'activité brise-glace de votre choix. <p>À propos de l'éducation juridique L'éducation juridique – et non les conseils juridiques – si vous avez des préoccupations ou des questions juridiques en particulier, vous devriez consulter un avocat ou communiquer avec le bureau d'aide juridique ou la clinique juridique communautaire de votre région.</p>	<p>Tableau blanc ou tableau papier</p> <p>Marqueurs</p>

20 min.	<p>Activité vrai ou faux</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur présente une série d'énoncés aux participants. Les participants lèvent leur main s'ils croient que l'énoncé est vrai, mais laissent leur main baissée s'ils croient que l'énoncé est faux. • Pour certains énoncés, l'animateur peut demander aux jeunes pourquoi ils croient que l'énoncé est vrai ou faux. • Après chaque question, l'expert juridique donne une réponse et indique pourquoi l'énoncé est vrai ou faux et parle brièvement du sujet. 	Activité vrai ou faux – plaintes contre la police
10 min.	<p>Activité sur les stéréotypes</p> <p>L'animateur soulève quelques stéréotypes courants, puis demande aux jeunes de faire du remue-méninges et de nommer eux aussi certains stéréotypes courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les blondes ne sont pas intelligentes • Les adolescents ne se soucient de rien • Les Autochtones sont des ivrognes <p>L'animateur pose les questions suivantes et écrit les réponses des élèves sur le tableau blanc ou le tableau papier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont certains autres stéréotypes que vous avez entendus? • Quels sont les impacts négatifs des stéréotypes? • Que pourrait-il arriver si un agent utilisait un stéréotype pour prendre une décision dans le cadre de son travail? 	Tableau papier, tableau blanc ou document Word projeté sur le mur.
10 min.	<p>Étude de cas : Cheyanne Moonias</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur divise le groupe en équipes de deux et distribue l'étude de cas sur Cheyanne. • L'animateur lit l'étude de cas et les questions de discussion. • En groupes de deux, les jeunes discutent de ce que Cheyanne devrait faire. • L'animateur ramène le groupe ensemble et demande à quelques jeunes de dire ce qu'ils feraient s'ils étaient à la place de Cheyanne. • Le ou les experts juridiques indiquent s'il y a autre chose que Cheyanne pourrait faire. • L'animateur souligne que Cheyanne pourrait déposer une plainte auprès du BDIEP. 	Étude de cas sur les plaintes contre la police : Cheyanne

20 min.	Étude de cas : Déposer une plainte contre la police <ul style="list-style-type: none">• L'animateur lit l'histoire de Shawn à voix haute.• L'animateur divise les participants en trois groupes :<ol style="list-style-type: none">1. Avec l'enseignant ou le travailleur auprès des jeunes2. Avec l'animateur3. Avec l'expert juridique• Les petits groupes travaillent ensemble pour remplir la section 3 du formulaire de plainte du BDIEP en se fondant sur le scénario de Shawn.• L'animateur montre aux jeunes des exemples de formulaires remplis.• L'expert juridique parle au groupe des diverses conséquences possibles pour l'agent qui a proféré des jurons et utilisé propos racistes à l'endroit de Shawn, si ce dernier dépose une plainte.	Étude de cas sur les plaintes contre la police – Shawn
---------	---	--

PLAINTES CONTRE LA POLICE

ACTIVITÉ VRAI OU FAUX

L'animateur présente une série d'énoncés aux participants. Les participants lèvent leur main s'ils croient que l'énoncé est vrai, mais laissent leur main baissée s'ils croient que l'énoncé est faux.

Pour certains énoncés, l'animateur peut demander aux jeunes pourquoi ils croient que l'énoncé est vrai ou faux.

Après chaque question, l'expert juridique donne une réponse et indique pourquoi l'énoncé est vrai ou faux et parle brièvement du sujet.

Questions de réchauffement

1. La motoneige est la meilleure activité hivernale.
2. La pizza est le meilleur mets au monde.
3. La musique trap est la meilleure musique.
4. Le basketball est le meilleur sport.

Plaintes contre la police

1. Si je suis appréhendé(e) par la police, je dois répondre à toutes leurs questions.

FAUX

Il est recommandé de fournir poliment votre nom, votre adresse et votre âge à la police. Vous devriez ensuite demander à l'agent de police pourquoi il désire parler avec vous. Si l'agent croit que vous avez commis une infraction, il pourrait vous laisser partir après un simple avertissement. Cependant, si vous ne lui donnez pas ces renseignements, il pourrait estimer que la seule façon d'obtenir ces renseignements est de vous arrêter.

Si la police vous pose d'autres questions, vous n'êtes pas obligé de répondre. La police ne peut pas vous arrêter parce que vous avez refusé de répondre à d'autres questions.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de JFCY)

2. Si j'ai eu une mauvaise expérience avec la police, je devrais garder cela pour moi-même.

FAUX

Si vous avez eu une mauvaise expérience avec la police, il pourrait être utile de parler à un ami, à un membre de votre famille, à un enseignant, à un travailleur social ou à un conseiller scolaire pour obtenir de l'aide.

3. Si la police m'arrête, j'ai le droit de téléphoner à un(e) avocat(e).

VRAI

La police doit vous permettre de téléphoner à un avocat. Si vous avez moins de 18 ans, la police doit également vous permettre de téléphoner à vos parents ou à un ami adulte pour vous aider.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de JFCY)

4. Les agents de police ont TOUJOURS raison!

FAUX

Certains agents de police se soucient du public et font un bon travail, mais d'autres agents ne respectent pas le code de conduite de la police et ne traitent pas toujours bien les gens.

5. Si la police ne m'a pas bien traité(e), mais que j'ai coopéré à ce moment-là, il n'y a rien à faire plus tard.

FAUX

Vous pouvez tout de même déposer une plainte contre la police. Si vous craignez pour votre sécurité, il est parfois judicieux de coopérer même si l'agent est brusque ou agressif et de porter plainte plus tard.

6. Si un agent est brusque ou agressif à mon égard, je peux déposer une plainte.

VRAI

Question de discussion : Quelles sont les autres raisons de déposer une plainte contre un agent de police?

- Harcèlement
- Fouille illégale
- Etc.

7. Si la police me traite mal, je devrais immédiatement écrire la date, l'heure, l'endroit et ce qui s'est passé.

VRAI

Si vous décidez de déposer une plainte contre la police, vous aurez besoin de ces renseignements. Il est préférable d'en prendre note pendant que c'est frais dans votre esprit.

8. Si un(e) agent(e) de police de la ville ou de la Police provinciale de l'Ontario me traite mal, je peux déposer une plainte auprès du BDIEP.

VRAI

Le BDIEP est l'organisme qui traite les plaintes contre la police de façon indépendante. Vous pouvez également déposer une plainte au poste de police si vous le souhaitez.

9. Il faut recourir à un(e) avocat(e) pour déposer une plainte contre la police.

FAUX

Questions de discussion : Un enseignant ou un travailleur social peut-il déposer une plainte pour moi ou m'aider à le faire? L'organisme NAN Legal peut-il m'aider à déposer une plainte?

10. Si j'ai été arrêté(e), j'ai seulement droit à un appel téléphonique.

FAUX

La police doit vous permettre de téléphoner à un avocat. Si vous avez moins de 18 ans, la police doit également vous permettre de téléphoner à vos parents ou à un ami adulte pour vous aider.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de JFCY)

11. Lorsque je parle à un(e) agent(e) de police, je peux demander son nom et son numéro d'insigne.

VRAI

12. Il faut déposer toute plainte contre la police dans les deux mois qui suivent l'incident.

FAUX

Le directeur du BDIEP pourrait décider de ne pas traiter une plainte qui est déposée plus de six

mois après l'incident.

Si une plainte est déposée plus de six mois après l'incident faisant l'objet de la plainte, le BDIEP pourrait demander pourquoi vous avez attendu pour déposer votre plainte et à quel moment vous avez initialement eu connaissance des détails de l'incident. Toutes les circonstances, y compris la raison du temps qui s'est écoulé avant le dépôt de la plainte et la gravité de l'inconduite alléguée, sont prises en compte.

(Site Web du BDIEP)

13. Si la police veut me fouiller, je dois accepter.

FAUX

Un agent de police peut vous fouiller après vous avoir arrêté ou s'il croit que vous transportez des drogues illégales ou une arme. Un agent de police peut également vous fouiller s'il croit que vous avez de l'alcool en votre possession et que vous n'avez pas l'âge légal pour consommer de l'alcool. De plus, un agent peut vous fouiller si vous l'acceptez. Si l'agent vous demande s'il peut vous fouiller et que vous ne dites rien, il peut tenir pour acquis que vous ne vous y opposez pas.

(Tiré de la ressource Connais tes droits de JFCY)

14. Si un(e) agent(e) est visé(e) par une plainte qui n'a pas encore été réglée, il/elle ne peut pas obtenir une hausse de salaire ou une promotion.

VRAI

15. Une plainte déposée contre un(e) agent(e) de police peut parfois mener à son congédiement.

VRAI

Question de discussion : Quelles pourraient être les autres conséquences pour un(e) agent(e)

lorsqu'une personne dépose une plainte contre lui ou elle?

16. Si j'ai été impoli(e) lorsque je parlais à un agent de police, il est préférable de ne raconter à personne ce qui s'est passé.

FAUX

Si vous avez eu une mauvaise expérience avec la police et avez fait une erreur, il pourrait être bon de parler à un ami, à un membre de votre famille, à un enseignant, à un travailleur social ou à un conseiller scolaire pour obtenir du soutien.

PLAINTES CONTRE LA POLICE

ÉTUDE DE CAS : SHAWN

Shawn est un homme de 21 ans qui habite à Fort William. Il est membre de la Première Nation de Rocky Bay, mais sa famille est déménagée à Thunder Bay lorsqu'il avait 7 ans. Le 5 février 2017, il a organisé une rencontre avec un travailleur auprès des jeunes qui offrait des programmes jeunesse dans son ancien quartier. Ils se sont donné rendez-vous à une bibliothèque locale. Shawn conduisait sa Honda noire. Alors qu'il roulait sur la rue Arthur, Shawn a remarqué qu'une voiture de police le suivait. Shawn n'était pas inquiet parce qu'il n'excédait pas la limite de vitesse. À deux minutes de la bibliothèque, la voiture de police a allumé ses gyrophares. Shawn s'est garé sur le bord de la route.

Shawn a sorti son permis de conduire et ses documents d'immatriculation. Shawn a remarqué que, en s'approchant du côté conducteur de la voiture, l'agent s'est arrêté pour regarder la voiture.

L'agent s'est ensuite approché du côté conducteur, il a demandé à Shawn de lui remettre son permis de conduire et ses documents d'immatriculation. Shawn les lui a remis et a demandé poliment s'il y avait un problème. L'agent a regardé Shawn, a pris ses pièces d'identité et est retourné vers sa voiture de police. Environ cinq minutes plus tard, Shawn a vu deux voitures de police arriver à toute vitesse. L'une des voitures s'est garée devant la voiture de Shawn et l'autre s'est garée sur le côté, bloquant le trafic en sens inverse. Les deux agents de police sont sortis de leur voiture et se sont approchés de l'agent qui avait arrêté Shawn.

L'agent qui avait arrêté Shawn s'est approché de la Honda et a demandé à Shawn de sortir de la voiture. Shawn a demandé poliment s'il y avait un problème. L'agent lui a crié « ferme ta gueule et sort de la maudite voiture. » Shawn est sorti de la voiture et l'agent lui a dit de monter à l'arrière de la voiture de police. Pendant que Shawn était assis à l'arrière de la voiture de police, il a vu les deux agents fouiller sa Honda.

Shawn était paniqué, mais il a réussi à envoyer discrètement un texto au travailleur auprès des jeunes et à l'informer de la situation. Le travailleur lui a renvoyé un texto et lui a dit de rester calme et professionnel. Lorsque l'agent s'est approché de la voiture de police, Shawn a caché son téléphone et a demandé poliment à l'agent s'il y avait un problème. L'agent lui a encore dit de se fermer et a proféré des propos racistes à son égard.

Après cinq minutes, l'un des agents s'est approché de la voiture de police. L'agent qui avait arrêté Shawn est sorti de la voiture et a parlé avec eux. Shawn les a seulement entendu murmurer et a entendu l'un des agents proférer des jurons à voix basse. Soudainement, l'agent est revenu vers la voiture de police, a ouvert la porte et lui a remis ses pièces d'identité et les documents relatifs à son véhicule. L'agent lui a dit qu'il était libre de partir. Shawn a demandé de savoir quel était le problème. L'agent lui a répondu qu'il « correspondait à la description d'une personne recherchée... ». Les agents sont partis.

Encore ébranlé de l'interaction avec l'agent, Shawn a réussi à téléphoner au travailleur auprès des jeunes et à lui raconter ce qui s'était passé. Le travailleur lui a dit de venir le rencontrer à la bibliothèque immédiatement.

ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME SÉANCE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

MOMENT OU TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
20 min.	<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne qui anime la séance présente brièvement tout nouvel expert juridique ou animateur. <p>Activité brise-glace</p> <ul style="list-style-type: none"> Procédez à l'activité brise-glace de votre choix. <p>Aperçu du programme – écrivez ceci sur le tableau blanc ou le tableau papier et lisez-le aux jeunes à voix haute</p> <ul style="list-style-type: none"> Séance 3 – Rédaction d'un scénario pour l'entrevue à la radio avec un expert juridique Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le projet <p>Préparation en vue de la rédaction du scénario</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur fait un résumé de la dernière séance et du sujet choisi. L'animateur rappelle à tout le monde que la présente séance se rapporte à la rédaction du scénario. L'animateur recueille les formulaires de consentement. 	<p>Directives pour l'activité brise glace de votre choix</p> <p>Tableau papier ou tableau blanc</p> <p>Marqueurs</p>

40 min.	<p>Rédaction du scénario</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur divise les jeunes en deux groupes ou les jeunes peuvent rester tous ensemble. Les jeunes génèrent ensuite une liste de questions. • S'il y a deux groupes, l'animateur peut s'occuper de l'un des groupes et l'enseignant ou le travailleur auprès des jeunes peut s'occuper de l'autre groupe. • L'animateur (ou l'enseignant/travailleur auprès des jeunes) demande aux jeunes quels sont les sujets ou questions dont ils aimeraient discuter avec un expert juridique pendant l'émission de radio. • L'animateur (ou l'enseignant/travailleur auprès des jeunes) prend note des questions et des sujets générés par les jeunes. • L'animateur (ou l'enseignant/travailleur auprès des jeunes) indique aux jeunes qu'ils peuvent inclure quelques questions d'opinion qu'ils pourront se poser les uns les autres pendant l'émission de radio et prend également note de ces questions. P. ex. Connaissez-vous bien ce sujet juridique avant de participer à ce projet? <p>REMARQUE : Pour une émission de radio de 30 minutes, vous aurez besoin d'environ 35 à 40 questions, et pour une émission de radio de 20 minutes, vous aurez besoin de 25 à 30 questions.</p>	<p>Tableau papier ou tableau blanc</p> <p>Marqueurs</p> <p>Modèle de scénario pour la radio</p>
10 min.	<p>Terminer le scénario</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur ramène les deux groupes ensemble et passe en revue toutes les questions et tous les sujets générés. • L'animateur demande s'il manque des sujets ou des questions. • Avec l'aide de l'enseignant ou du travailleur auprès des jeunes, le groupe décide quel jeune s'occupera de chaque partie de la présentation et quel jeune posera chaque question. 	<p>Tableau papier ou tableau blanc</p> <p>Marqueurs</p> <p>Modèle de scénario pour la radio</p>
5 min.	<p>Prochaine séance</p> <p>L'animateur explique que, dans la prochaine séance, le groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procédera à une répétition en vue de l'enregistrement de l'émission de radio. • Rappelez aux jeunes que, s'ils veulent participer, vous aurez besoin des formulaires de consentement manquants d'ici la prochaine séance. 	

Après la
séance

Taper et imprimer le scénario

- Après la séance, l'animateur prend toutes les questions et tous les sujets générés par les jeunes et rédige un scénario.
- Utilisez le modèle de scénario fourni ci-dessous pour vous guider.
- Si vous avez décidé quel jeune s'occupera de chaque partie, indiquez-le dans le scénario.
- L'animateur enverra ensuite le scénario par courriel à l'enseignant ou au travailleur auprès des jeunes et lui demandera d'imprimer suffisamment de copies afin que tous les jeunes en reçoivent une copie avant la prochaine séance.
- L'animateur enverra également l'ébauche du scénario à l'expert juridique que les jeunes intervieweront afin que l'expert soit au courant des questions qui lui seront posées.

MODÈLE DE SCÉNARIO POUR L'ÉMISSION DE RADIO

Jeune 1 :

Bonjour (ou boozhoo). Je m'appelle _____ et je viens de _____.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les auditeurs et à toutes les auditrices à notre émission de radio, Radio _____.

_____ s'est associé(e) avec Radio _____ pour vous proposer une émission spéciale sur _____.

(nom de l'école ou du centre communautaire) *(sujet juridique)*

Jeune 2 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____. Aujourd'hui, nous sommes avec des jeunes de _____ et _____.

(nom de l'école ou du centre communautaire) *(nom de l'expert juridique)*

_____ au sein de _____. Ce sera une excellente émission. Restez à l'écoute!

(titre juridique de la personne) *(nom du cabinet ou de l'organisme au sein duquel la personne travaille)*

Jeune 3 :

Bonjour. Je m'appelle _____ et je viens de _____.

Je suis un(e) jeune de _____. Vous avez déjà fait la connaissance de mes coanimateurs, _____ et _____.

_____ / _____ / _____

_____ / _____ / _____

_____ / _____ et _____

se joindront aussi à nous aujourd'hui. J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre invité(e) aujourd'hui,

_____ au sein de
(nom de l'expert juridique) (titre juridique de la personne)
_____, merci d'avoir
(nom du cabinet ou de l'organisme au sein duquel la personne travaille) (prénom de l'expert juridique)
accepté notre invitation. Sans plus tarder, nous aimerions vous poser quelques questions.

Jeune 4 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____ . J'aimerais

tout d'abord vous demander :

1.

2.

Youth 5 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____ .

3.

4.

5.

6.

Youth 6 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____ .

7.

8.

9.

10.

Jeune 7 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____ . Pour

tous les auditeurs qui viennent de se joindre à nous, aujourd'hui, nous sommes avec des jeunes de

_____ et _____ , _____
(nom de l'école ou du centre communautaire) (nom de l'expert juridique) (titre juridique de la personne)

au sein de _____ et nous parlons de
(nom du cabinet ou de l'organisme au sein duquel la personne travaille)

_____ .
(sujet juridique)

11.

12.

13.

Jeune 8 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____ .

14.

15.

16.

(titre juridique de la personne)

17.

Jeune 9 :

Je m'appelle _____ et je viens de _____. Merci

à tous les auditeurs et à toutes les auditrices qui se sont joints à nous aujourd'hui et aux jeunes de

_____ pour tout leur travail sur cette émission. J'aimerais également remercier
(nom de l'école ou du centre communautaire)

chaleureusement _____ de _____ d'avoir participé
(nom de l'expert juridique) (nom du cabinet ou de l'organisme)

à cette émission et d'avoir permis aux jeunes et aux auditeurs d'en apprendre plus long sur ce sujet. Merci

au Réseau ontarien d'éducation juridique d'avoir créé ce projet et à la Fondation Trillium de l'Ontario d'avoir

aidé à financer cette ressource.

Si vous souhaitez en savoir plus sur _____, veuillez téléphoner à/au
(sujet juridique)

_____ au : _____
(fournisseur de services juridiques)

Ou visiter son site Web au : _____. Merci d'avoir été à l'écoute!!!

ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIÈME SÉANCE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

MOMENT OU TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
Avant le début de la séance	<p>Mettre en place l'équipement d'enregistrement dans la salle de classe</p> <p>Animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagez la classe comme une salle de réunion en regroupant toutes les tables pour créer une grande table. • Mettez en place l'équipement d'enregistrement (vous pouvez enregistrer la répétition au moyen d'un ordinateur portatif de l'école ou du centre communautaire, ou même au moyen d'un téléphone que les jeunes peuvent faire circuler d'une personne à une autre). • Installez des haut-parleurs et connectez les à l'équipement d'enregistrement. • Testez l'équipement pour vous assurer qu'il pourra capter les voix des jeunes qui parleront autour de la table et que les haut-parleurs fonctionnent. 	<p>Équipement d'enregistrement (ordinateur ou téléphone)</p> <p>Haut-parleurs</p>

10 min.	<p>Mot de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur souhaite la bienvenue à tous les jeunes et explique qu'il s'exerceront à lire le scénario et à s'enregistrer avec l'équipement d'enregistrement. Par la suite, le groupe écoutera l'enregistrement afin que les jeunes puissent entendre à quoi ressemble leur voix lorsqu'elle est enregistrée. • L'animateur indique aux jeunes à quelle date l'émission de radio sera diffusée afin qu'ils puissent en informer leurs amis et les membres de leur famille. <p>Aperçu du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance 4 – Répétition – Enregistrement d'une répétition de l'émission de radio • Séance 5 – Enregistrement de l'entrevue de radio avec l'expert juridique dans un studio d'enregistrement • Séance 6 – Écoute de l'enregistrement final et réflexion sur le programme 	
20 min.	<p>Répétition en vue de l'enregistrement de l'émission de radio</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur distribue des scénarios à tous les jeunes et leur demande de surligner leur partie. • L'animateur indique ce qui suit aux jeunes : « C'est votre premier essai. Ne vous inquiétez donc pas si vous riez ou commettez une erreur. Amusez-vous à pratiquer! » • L'animateur met l'équipement d'enregistrement en marche et place un microphone près des jeunes ou fait circuler un microphone. • Chaque jeune s'exerce à lire sa partie du scénario dans le microphone, en commençant par le jeune qui fait les présentations. 	<p>Équipement d'enregistrement (ordinateur portatif de l'école ou du centre communautaire, ou même un téléphone que vous ferez circuler d'un jeune à l'autre).</p> <p>Scénarios</p>
10 min.	<p>Écoute de la première répétition</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur fait jouer l'enregistrement afin que les jeunes puissent entendre à quoi ressemble leur voix dans un microphone. • Les jeunes qui sont gênés sont parfois difficiles à entendre. Si le microphone n'a pas capté leur voix, assurez-vous qu'ils s'approchent du microphone et parlent aussi fort que possible. 	<p>Équipement d'enregistrement et haut-parleurs</p>
20 min.	<p>Enregistrement d'une version plus peaufinée</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur indique aux jeunes que, maintenant que la première répétition est terminée, c'est l'occasion d'enregistrer une version plus peaufinée. • L'animateur demande aux jeunes d'essayer de ne pas rire si leur ami fait une erreur et de ne pas faire de bruit avec leurs papiers ou leurs vêtements. • L'animateur enregistre les jeunes pendant qu'ils lisent le scénario. 	<p>Équipement d'enregistrement</p>

10 min.	Écoute de la version peaufinée <ul style="list-style-type: none"> L'animateur fait jouer la version peaufinée aux jeunes afin qu'ils puissent entendre le résultat de leur deuxième répétition. 	Équipement d'enregistrement et haut-parleurs
5 min.	Prochaine séance : au studio d'enregistrement <ul style="list-style-type: none"> L'animateur s'assure que l'enseignant ou le travailleur auprès des jeunes a organisé un moyen de transport pour les jeunes afin qu'ils se rencontrent au studio d'enregistrement pour la prochaine séance. L'animateur indique la date, l'heure et l'adresse aux jeunes. 	
Après la séance	Après la séance <ul style="list-style-type: none"> Envoyez la version finale du scénario à l'expert juridique afin qu'il puisse se préparer à l'entrevue. Le coordonnateur de projet prépare des cartes de remerciement pour les aînés, s'il y a lieu, et pour l'animateur et le(s) expert(s) juridique(s). Le coordonnateur de projet achète des friandises ou d'autres collations de célébration qui seront distribuées quand les participants auront terminé d'enregistrer l'émission. 	

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIÈME SÉANCE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

MOMENT OU TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
Avant le début de la séance	<p>Se familiariser avec l'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur arrive 20 minutes avant pour se familiariser avec l'équipement d'enregistrement. L'animateur s'assure de placer les microphones près des jeunes, particulièrement dans le cas des jeunes qui ont une voix moins forte. 	Équipement d'enregistrement
10 min.	<p>Mot de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur souhaite la bienvenue aux jeunes, à/aux experts juridiques, à/aux enseignants et à/aux travailleurs auprès des jeunes, et rappelle à tous qu'aujourd'hui est le jour de l'enregistrement de la version définitive de l'émission de radio. L'animateur indique aux jeunes et à/aux experts juridiques que, s'ils font une erreur majeure, il est possible de réenregistrer leur partie, mais que, s'ils font une petite erreur, de tout simplement continuer. Il n'est pas nécessaire que ce soit parfait. L'animateur recueille les formulaires de consentement manquants. 	

50 min.	<p>Enregistrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur s'assure que les jeunes et l'expert juridique ont tous une copie du scénario. • L'animateur demande tout d'abord aux jeunes s'ils sont prêts, puis il appuie sur le bouton pour commencer l'enregistrement. • Une fois que le premier jeune a terminé sa partie, l'animateur suspend l'enregistrement, puis demande au deuxième jeune s'il est prêt. • L'animateur poursuit l'enregistrement et demande au deuxième jeune de lire sa partie, puis suspend l'enregistrement. • Et ainsi de suite. • Une fois que les jeunes et l'expert juridique sont plus à l'aise, il est possible que vous puissiez enregistrer quelques questions et réponses à la fois avant de suspendre l'enregistrement. 	Scénario
15 min.	<p>Remerciements et félicitations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Félicitez les jeunes et l'expert juridique pour tout leur travail. • Demandez à un jeune de remettre une carte de remerciement à l'expert juridique et à toute autre personne qui a participé à la réalisation de cette émission. • Indiquez aux jeunes que, pendant la prochaine séance, vous écouterez la version finale de l'émission et réfléchirez à ce que vous avez appris dans le cadre du projet. 	
Après la séance	<p>Après la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur de projet ou l'animateur envoie l'enregistrement à l'expert en médias afin qu'il procède au montage de l'émission et précise quelle est l'échéance pour ce travail. • Le coordonnateur de projet ou animateur écoute le montage effectué par l'expert en médias et, si tout semble correct, envoie l'émission à la personne-ressource à la station de radio. S'il y a encore du travail de montage à faire, renvoyez l'enregistrement à l'expert en médias et demandez-lui d'apporter des changements supplémentaires, puis envoyez l'émission à la personne-ressource à la station de radio. 	

ORDRE DU JOUR DE LA SIXIÈME SÉANCE

DATE :

HEURE :

LIEU :

PERSONNE-RESSOURCE ET NO DE TÉLÉPHONE :

MOMENT OU TEMPS REQUIS	ACTIVITÉ	MATÉRIEL
Avant la séance	Arrivez tôt <ul style="list-style-type: none"> L'animateur installe les haut-parleurs et le lecteur multimédia (ordinateur) et prépare l'émission de radio afin que les jeunes puissent l'écouter. L'animateur s'assure que l'équipement fonctionne. 	Copie de l'émission de radio Lecteur multimédia (ordinateur) et haut parleurs
5 min.	Mot de bienvenue <ul style="list-style-type: none"> L'animateur souhaite la bienvenue aux jeunes, à/aux experts juridiques, à l'aîné(e) et à/aux enseignants ou travailleurs auprès des jeunes 	
10 min.	Activité brise-glace <ul style="list-style-type: none"> Animateur procède à l'activité brise-glace de son choix avec les jeunes. 	
30 min.	Séance d'écoute <ul style="list-style-type: none"> L'animateur fait jouer l'émission de radio pour les jeunes. Si cela est approprié, l'école ou le centre communautaire au complet peut écouter l'émission de radio. 	Lecteur multimédia et haut-parleurs
10 min.	Formulaires d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> L'animateur distribue les formulaires d'évaluation et lit chaque question ou le formulaire pour les jeunes à voix haute. L'animateur demande aux jeunes et aux bénévoles adultes de remplir le formulaire. L'animateur recueille les formulaires et les remet au coordonnateur de projet. 	Formulaires d'évaluation (annexe A et B)
15 min.	Discussion <ul style="list-style-type: none"> L'animateur demande aux jeunes ce qu'ils ont aimé et moins aimé du projet, et ce qu'ils ont appris. 	Cartes de remerciement

5 min.	<p>Remerciements et félicitations</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur remercie et félicite encore les jeunes pour tout leur travail et leur dit au revoir. • Les jeunes remettent des cartes de remerciement à/aux expert(s) juridique(s) ou autres bénévoles présents. 	
Après la séance	<p>Après la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur de projet ou animateur pourrait rédiger un court billet de blogue sur leur expérience et l'envoyer à info@ojen.ca. • Après la diffusion de l'émission de radio, le coordonnateur de projet ou animateur pourrait l'envoyer à info@ojen.ca afin que le ROEJ puisse l'insérer dans le billet de blogue. • L'animateur envoie un courriel de remerciement à l'enseignant et à toutes les autres personnes qui ont participé au projet. 	

ANNEXE A :

EXEMPLE DE FORMULAIRE D'ÉVALUATION POUR LES JEUNES

Veillez inscrire «V» si les réponses sont vraies ou «F» si elles sont fausses :

- J'en sais plus sur ce sujet juridique maintenant qu'avant le début du projet.
- J'ai l'impression d'avoir fait une différence en participant à ce projet.
- Mes compétences en communication se sont améliorées pendant ce projet.
- Mes points de vue et mes opinions ont été pris au sérieux par les adultes qui participaient à ce projet.

Avant, je croyais que les avocats et autres personnes du secteur de la justice étaient :

Maintenant je pense qu'ils sont :

Quelle ressource consulteriez-vous pour obtenir plus d'information sur ce sujet juridique?

ANNEXE B :

EXEMPLE DE FORMULAIRE DE RÉTROACTION

POUR LES ENSEIGNANTS, TRAVAILLEURS AUPRÈS DES JEUNES, ANIMATEURS ET EXPERTS JURIDIQUES

1. Croyez-vous que les sujets juridiques discutés étaient pertinents et utiles pour les jeunes?
2. Le niveau de langue utilisé dans le matériel était-il approprié pour les jeunes?
3. Les activités et le matériel vous ont-ils été utiles dans votre rôle? Auriez-vous des modifications à suggérer?
4. Terminez une ou plusieurs des phrases suivantes :

« Les jeunes m'ont surpris(e) lorsqu'ils ont... »

« J'ai mieux compris l'expérience des jeunes avec le système de justice lorsqu'ils ont parlé de... »

« Je ne m'attendais pas à ce que les jeunes parlent de... »